

Assurance temporaire automobile

Défense pénale / Recours

Principe :

Garantir la prise en charge de la défense pénale et le recours de droit commun en vue d'obtenir la réparation d'un préjudice personnel suite à un accident :

- _ Exercer le recours de l'Assuré pour obtenir la réparation des dommages subis par le véhicule et ses occupants
- _ Assumer la défense de l'Assuré devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives.
- _ Assumer la défense de l'Assuré devant les juridictions pénales .

Etendue territoriale :

En France métropolitaine (à l'exception de la Corse) . Dans les pays suivant : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Royaume-Uni, Irlande du Nord, Norvège, Pays Bas, Portugal, Suède, Monaco et Andorre.

La couverture:

La prise en charge est plafonné à 2500€ maximum par sinistre (en dessous de 400€ c'est à la charge de l'assuré) pour la couverture des frais et honoraires d'avocat , d'expertise et de procédure. Outre ces plafonds , vous pouvez consulter la limite de remboursements des frais et honoraires , par instance , dans les conditions générales .

Principales exclusions :

Les amendes , les contraventions ou toutes autres sanctions pénales ; la défense en cas de conduite avec un taux d'alcoolémie supérieur au taux légal en vigueur ou sous l'emprise de stupéfiants...



LOCAZ AUTO